

De l'économie informelle

Yvon PESQUEUX, CNAM, France

L'économie informelle regroupe des activités qui ne sont pas ou peu observées ou encore qui échappent à l'observation. C'est à ce titre qu'elle serait caractérisée par la manière dont elle « échappe » aux institutions tant d'un point de vue légal que social, un aveu d'ignorance en quelque sorte, aveu assorti de prescriptions sécuritaires : la structuration d'un Etat policier devrait permettre la maîtrise et la réduction de l'économie informelle et sa transformation en économie formelle **comme mode d'institutionnalisation, réduction** qui tiendrait lieu de situation normale. Ce serait donc une sorte de phénomène anormal. Et pourtant, il serait intéressant de distinguer entre un « bon » et un « mauvais » informel, qualifié ici de « conforme » (sous-entendu, conforme à la situation socio-économique du pays, donc bien loin des référentiels occidentaux). C'est aussi le lieu de genèse d'innovations, de construction d'un *entrepreneurship* qui n'est certes pas celui des *business schools* ni celui des très fréquentables « entrepreneurs sociaux » ! Des notions comme celles de *leadership*, de motivation, de capacité de négociation, d'apprentissage organisationnel, de stratégie, d'avantage concurrentiel, de diversité, etc. y trouvent des concrétisations tout à fait cohérentes mais dont l'origine diffère structurellement de ce qui en est habituellement dit.

L'argumentation de ce texte va donc reposer sur le constat que l'économie informelle est une situation tout aussi « conforme » que l'économie formelle et qu'elle peut être considérée comme une institution émergente, forme d'alternative aux institutions officielles insuffisamment institutionnalisées. Rappelons qu'en économie, l'action collective spontanée non institutionnalisée est qualifiée d'« économie informelle ». Elle y est considérée comme indissociable de l'économie formelle, mais elle est toujours mise au second rang malgré les nombreux travaux que lui consacre M. Godelier en tant que fondateur d'une anthropologie économique. C'est aussi autour de sa destruction au XIX^e siècle en Europe que K. Polanyi¹ à consacré un argument important de son ouvrage.

L'économie informelle dans les pays en voie de développement est une économie de survie et de pauvreté indispensable mêlant réseau social, famille, faible dimension de l'activité, etc., et qui, malgré la succession des rapports des institutions internationales, ne peut être institutionnalisée comme cela.

Cette économie informelle a-t-elle une place dans la politique publique qui dépasse la thématique de l'accident ou de la « monstruosité » ? L'interpelle-t-elle, contribue-t-elle à un enseignement ou pas ? Reste-t-elle une transgression tolérée ? Rappelons que l'économie repose sur le postulat qu'une action collective non organisée ou non reconnue est un avatar de l'action organisée reconnue car institutionnalisée. Or la situation que nous analysons ici est un autre modèle de développement par proximité et réseau affinitaire dans un contexte de pauvreté.

¹ K. Polanyi, *La Grande Transformation*, Gallimard, collection NRF, Paris, 1983

Département Management, Innovation, Prospective

Dans les pays développés, on cantonne l'économie informelle à des activités économiques et commerciales qui ne seraient effectuées que par des personnes, donc en dehors du champ des organisations. Si on leur concède une dimension, c'est au nom d'un usage extensif de la notion de réseau social et à la lumière de l'illégalité plus ou moins tolérée. Dans plusieurs pays dits émergents, cette économie est ignorée malgré son importance majeure. Par exemple, personne ne peut véritablement parler de l'importance et encore moins de l'organisation du *narco-business*. On sait seulement qu'il est international voire géré par des réseaux d'ampleur multinationale assortis d'une logistique sophistiquée tant d'un point de vue physique (jusqu'à l'usage d'avions cargos) que d'un point de vue sécuritaire (avec l'existence d'armées « privées ») ou d'un point de vue financier (quel rapport de RSE d'une banque internationale aborde la question de ce type d'origine pour ses flux financiers ?).

Dans les pays en développement, l'importance de l'économie informelle se situe entre 50 et 75% de la production non agricole et même parfois plus, ce qui conduirait à affirmer que c'est l'économie formelle, entre autres celles des filiales des entreprises multinationales et des ONG qui est en quelque sorte l'exception alors même que sont ces activités qui donnent lieu à normalisation et à *reporting*. Dans les pays développés, elle « pèse » entre 15 et 20% de l'activité économique.

Les rapports accumulés à ce sujet depuis plusieurs décennies au travers des programmes de développements financés par des organismes internationaux sont tout aussi indigents : le destin attribué aux activités informelles et à leurs entités est de se transformer en activités formelles alors que ce destin reste un total échec. Il s'agit donc dans ce texte de s'éloigner aussi bien de la rhétorique de la « bonne gouvernance » que du regard moralisant sur la corruption. S'il y a bien un lieu où l'Afrique ne saurait être un suffixe mais possède quelque chose à nous dire, c'est bien pour tout ce qui concerne l'étude de l'économie informelle.

Après avoir défini ce dont il est question quand on parle d'informel et l'économie informelle, nous nous proposons de développer l'idée que l'économie informelle est une « situation conforme ».

De l'informel à l'économie informelle

Comment caractériser l'aspect « informel » des choses, au-delà d'une dialogique entre le formel et l'informel ?

Le formel est-il ce qui relève du visible et l'informel de l'invisible, la référence au principe de transparence ayant pour objectif de rendre visible l'invisible ?

Se référer aux dimensions formelles des procédures et à leur effet contraignant suffit-il à distinguer le formel de l'informel qui, lui, se réfère à des valeurs avec ses dimensions psychopompes tout aussi contraignantes.

Et si le formel correspond au formalisé, en quoi serait-il supérieur à l'informel ? Le non formalisé peut-il pour autant être assimilé à de l'informel ? L'informel vaut-il alors pour l'implicite et le tacite, ce qui relèverait du « formel » étant de l'« explicite » ?

Une autre dualité valide serait celle qui s'établit entre le matériel valant pour le formel et l'immatériel valant pour l'informel.

En quoi peut-on rapprocher aussi formel avec « réel » et « informel » avec « imaginé » ou « imaginaire » ?

Avec ces perspectives, on entre dans plusieurs dimensions qui fondent toute la difficulté de se référer à de l'informel. La dualité « invisible – visible » pose une question d'ordre épistémologique dans la mesure où elle suppose une réflexion quant à la place et à l'appareillage de l'observateur qui verra des « objets » différents suivant son programme de recherche en tentant de révéler l'« informel ». La dissociation « formalisé – non formalisé » se réfère à l'hypothèse culturaliste selon laquelle le non formalisé pourrait trouver une compréhension en se référant à la notion de culture. La dualité « implicite (ou tacite) – explicite » se réfère à une question d'ordre méthodologique, la méthode induite étant liée à la vocation à expliciter le tacite (cf. I. Nonaka & H. Takeuchi²). La tension « immatériel – matériel » soulève une question économique quant à la valorisation de l'immatériel et celle qui vaut entre « réel » et « imaginé » ou « imaginaire » soulève une question anthropologique, l'imaginé et l'imaginaire s'inscrivant dans ce second registre.

Si l'on se focalise sur la racine du mot (« forme » ou de son corrélat, la « morphologie »), on peut évoquer la déformation (ou anamorphose), la métamorphose et la transformation, ces notions évoquant le passage d'une forme à une autre, les deux premières au regard d'un référentiel venant fonder un jugement quant à la nouvelle forme et la seconde un jugement d'existence sans précision quant au sens. Dans la référence à de l'informe (de l'amorphe), la transformation s'engage vers des formes non clairement spécifiées.

Quand on utilise la notion comme suffixe, on peut ajouter le « difforme », résultat inattendu de la transformation du fait de la déformation qu'elle a générée, la réforme (le rebut), l'informe ou le malformé, c'est-à-dire pas encore suffisamment formé. Dans ces deux derniers cas, il s'agit de qualifier ce qui n'a pas de forme définissable à la différence du conforme qui se réfère à une forme adéquate au regard d'un référentiel.

Il est difficile de parler de forme sans brièvement faire référence à la théorie de la forme ou *Gestalt*, théorie psychologique, philosophique et biologique développée en Allemagne au début du XX^e siècle et qui postule que les processus de perception et la construction corrélatrice des représentations mentales traitent ces perceptions comme des phénomènes structurés et non de façon analytique. On peut même parler à son propos de théorie « pré-systémique » dans la mesure où elle postule que les activités psychiques se déroulent dans un système ouvert au regard de ce qui est qualifié de « bonne forme », c'est-à-dire le fait de trouver un sens associé à une forme perçue. La notion de « forme » est également présente dans la phénoménologie d'E. Husserl. En psychologie, la Gestalt s'oppose à l'associationnisme et au behaviorisme. Elle est plutôt contextualiste.

Ce qui nous intéresse ici est de faire de l'économie informelle une « situation conforme » (au regard de la situation des pays où elle prospère). Il est important de relier à la norme et à la

² I. Nonaka et H. Takeuchi, *La connaissance créatrice : la dynamique de l'entreprise apprenante*, De Boeck Université, Bruxelles, 1997.

règle, deux références majeures en sciences des organisation (domaine dans lequel son « objet », l'organisation, est conçu comme fondamentalement régulé) : le processus d'adhésion - à la norme et à la règle (dans sa version standard – la conformité, et dans sa version intégriste – le conformisme) et le processus de transgression au travers de l'acte de déviance, c'est-à-dire ce qui conduit au hors jeu (plus dans le but de changer le jeu que d'être un mauvais joueur). La conformité est en effet ce qui va fonder l'acte de ressemblance, et donc quelque part les perspectives de l'institutionnalisation de même qu'inversement, l'acte de dissemblance fonde tout autant l'institutionnalisation mais selon les perspectives de la transgression, compte tenu (ou non) des espérances de récompense (au nom de la conformité) et de sanction (au nom de la transgression perçue comme de la triche) sur la base du critère de plus ou moins grande obéissance ou désobéissance aux « règles ». La quête de conformité sert le plus souvent de postulat à l'anthropologie d'un agent organisationnel « normal » par rapport à un référentiel moral et souvent juridique.

Comme les autres notions au préfixe « con- » (confrérie, concitoyenneté, etc.), « conformité » et « conformisme » fondent l'idée d'une préférence sans tenir compte de l'exercice de la volonté ni de l'intention. Il est à ce titre intéressant de mettre les deux notions de « conformité » et de « conformisme » en parallèle avec celles de « compromis » et de « compromission », deux notions où la volonté va intervenir. Le compromis entre la volonté du sujet et la référence conduit (ou pas d'ailleurs) à la conformité tout comme, en dualité, la souplesse de la référence co-construit le compromis. Il s'agit alors de concéder tout en restant vigilant. Le compromis est ce qui ouvre le champ de la transgression. La compromission, beaucoup radicale, ouvre la perspective du questionnement de l'honnêteté du sujet et des modalités d'exercice de sa volonté. Avec la compromission, la résistance a cédé à tort ou bien encore il y a eu adhésion à un pacte de compromission.

L'économie informelle se situe en dualité de l'économie formelle. Son développement conduit à un dédoublement du secteur formel, chaque activité dite « en règle » ayant en quelque sorte une réplique dans l'informel. Donc le formel et l'informel sont intimement liés. Comme l'indique L. O. Bangbola,³ « *l'économie informelle est plus qu'un avatar de l'économie formelle avant de s'y déverser. C'est une forme spécifique de structuration de l'économie des pays en développement centrée sur les différents rôles que jouent les micro et petites entreprises et sur leurs capacités à produire de la subsistance, du revenu et de la croissance adaptée au marché local et national. Mais l'analyse serait incomplète si elle ne prenait pas en compte, bien que cet aspect soit peu affirmé et étudié, le rôle possible du secteur informel comme sous-traitant à bas prix des entreprises du secteur moderne. Les programmes d'ajustement structurel ont, en effet, situé ces dernières dans un contexte de recherche d'une compétitivité accrue et les ont, en quelque sorte, incitées à recourir aux acteurs de cette économie pour assouplir leurs processus de production et réduire leurs charges* » (recherche de flexibilité et stimulation de son développement). L'économie informelle se situe également en dualité des défaillances de l'Etat qui promulguent et établissent des mécanismes de contrôles sans avoir les capacités pour les mettre en œuvre tant pour ce qui concerne le prélèvement des impôts et taxes que sur celui du respect des normes générales de fonctionnement de la société (droits de propriété, conditions de travail, état sanitaire, qualité des produits, etc.) et celui de la fourniture des services dont il a la charge

³ L. O. Bangbola, *Secteur informel : atout ou frein au développement de l'activité – Cas de la vente des produits pétroliers au Bénin*, CNAM/ISOR 2010

Département Management, Innovation, Prospective (infrastructures, sécurité, etc.). C'est pourquoi il est courant de séparer les activités formelles des informelles sur le seul critère du paiement des impôts et taxes et, par extension, sur l'enregistrement auprès de l'administration (fiscale notamment).

L'économie informelle peut se définir comme un domaine où les activités ne sont pas régies par une législation économique mais que la notion ne vaut qu'en tension avec l'existence d'une économie formelle. La dénomination est sujette à des variations de terminologie, en particulier quand elle est qualifiée d'« économie parallèle » ou bien encore d'« économie souterraine », ces variations opérant comme synonymes mais aussi avec des nuances en termes de jugement. C'est pourquoi les auteurs qui utilisent ce terme soulignent que la notion peut être source de confusion, ce qui conduit souvent, comme nous le faisons parfois ici, à la mettre entre guillemets sans pour autant pouvoir s'en passer⁴.

Dans un premier temps, signalons qu'il s'agit d'activités qui sont peu ou pas observées car elles échappent à l'observation soit parce qu'elles ne sont pas aisément observables du fait d'un danger réel ou supposé quant à leur observation ou tout simplement du fait de leur omission dans les protocoles d'observation conventionnels. C'est à ce titre qu'elle serait caractérisée par la manière dont elle « échappe » aux institutions tant d'un point de vue légal que social, aveu d'ignorance en quelque sorte, aveu souvent assorti de prescriptions sécuritaires avec l'appel à la structuration d'un Etat policier devant permettre la maîtrise et la réduction de l'économie informelle et sa transformation en économie formelle et / ou de prescriptions institutionnelles formulées selon une logique descendante. Il est beaucoup plus rarement fait appel à une approche ascendante qui permettrait pourtant de prendre le phénomène au sérieux. L'économie informelle serait donc une sorte d'accident au regard de la force institutionnelle du marché, un accident ne méritant pas véritable investigation dans la mesure où le marché devrait permettre de la récupérer, ignorant ainsi la dimension de socialité dans la construction de la transaction. Dans cette perspective, ce serait donc un phénomène temporaire. Il y aurait un « bon » informel, celui qui serait fatalement récupéré par les catégories du marché car étant anormal et un « mauvais » informel, redevable d'une approche sécuritaire et judiciaire car illégal, les deux caractères étant souvent associés⁵.

Les approches d'obédience marxiste reconnaissent l'existence de l'économie informelle sous la désignation de « petite production marchande » et considèrent que son rôle est de maintenir la domination capitaliste du « centre » en assurant à moindres frais la reproduction de la force de travail. L'économie informelle est alors considéré comme un réservoir de main-d'œuvre offrant la possibilité d'agir sur le taux de salaire du secteur formel dans le sens de la baisse⁶.

La définition statistique de l'économie informelle a été adoptée lors de la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail en janvier 1993 afin de permettre l'observation statistique dans les pays où les micro et petites entreprises informelles jouent un rôle important en termes d'emplois et de contribution au PIB pour nécessiter la prise en compte spécifique du secteur dans la modélisation macroéconomique et les politiques sectorielles sans pour autant disposer de données chiffrées. Selon cette définition, le secteur informel est un sous-ensemble du secteur institutionnel des ménages en comptabilité nationale. Il est constitué

⁴ G. de Viller, « Le pauvre, les Hors-la-loi, le Métis, la question de « l'économie informelle » en Afrique, *CEDAF*, n° 6, 1992, p. 5

⁵ *Revenus du tiers monde*, T. XX VIII, n° 112, Octobre - Décembre 1987

⁶ Malikwisha Meni, „L'importance du secteur informel en RDC“, *Bulletin de l'ANSD*, vol. 1, décembre 2000

par une fraction des entreprises individuelles ainsi distinguées des sociétés et quasi-sociétés en ce qu'elles ne tiennent pas un ensemble complet de comptes et ne constituent pas des personnes morales distinctes des ménages dont elles dépendent sans que l'on puisse, autrement que par estimation grossière, en préciser l'importance qui, en tout état de cause, est considérée comme secondaire, argument venant justifier son omission.

Les entreprises de l'économie informelles sont donc constituées :

- des entreprises familiales ou « entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte » (ce sont des entreprises qui n'emploient pas de salariés de manière continue, mais peuvent employer des aides familiaux et/ou des salariés occasionnels),
- des micro entreprises ou « entreprises d'employeurs informels » qui emploient un ou plusieurs salariés de manière continue.

Le texte de la Conférence précise le sens global qu'elle donne à l'économie informelle⁷. *« D'une façon générale, le secteur informel peut être décrit comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division du travail et du capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires. Ces unités ne peuvent réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités, ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs risques et périls et ils sont personnellement responsables sans limitation aucune de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits à des fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être indistinctement utilisés pour l'entreprise et pour les besoins du ménage. Les activités exercées par les unités de production du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations ou d'autres dispositions administratives. Par conséquent, le concept des activités du secteur informel devrait être différencié de celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine ».* La lecture de ce texte rend compte du mépris dans lequel cette économie se trouve confinée. Et pourtant son importance a conduit la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International (FMI) à prendre des résolutions pour l'encourager et la considérer dans les stratégies de développement en Afrique. C'est ainsi qu'en Mauritanie et au Mali, par exemple, ces deux institutions se penchent avec intérêt sur les projets de regroupement des chauffeurs de taxi en coopératives. Le Bureau International du Travail (BIT) met aussi l'accent sur les aspects positifs d'une économie qui s'avère rentable, productive et créative. La perception de l'économie informelle a donc évolué dans le temps. L'équivalence « formel – inertie » a conduit à la dualité « informel – flexibilité » où l'économie informelle est considérée comme une forme dynamique et spontanée de régulation sociale (J. Deffourney⁸). On assiste donc actuellement à

⁷ Source : Bureau International du Travail

⁸ J. Deffourney, « L'associatif au service de l'informel », *Recherche Sociologique*, vol 25, n° 3, 1994, pp 997-1023

une légitimation de l'informel malgré son caractère illégal au regard de logiques telles que l'apprentissage qui y opère, la créativité et les réseaux qui y prospèrent.

Cette approche opérationnelle a été accompagnée, au cours des années 1990, par des analyses portant à la fois sur les réalités économiques du secteur et sur son positionnement dans la société à partir de deux représentations orthogonales de l'économie informelle :

- la première la rattache à la logique de marginalité et de pauvreté et, par conséquent, situe les activités qui s'y développent dans une logique de survie, perspective méprisante,
- la deuxième centre son analyse sur la nature des activités développées, c'est-à-dire la fonction sociale jouée notamment par l'artisanat et le petit commerce en introduisant la distinctions entre légitimité et légalité de l'activité, la légalité situant les acteurs par rapport aux règles administratives, fiscales et sociales et la légitimité définissant l'activité relativement au degré d'adhésion de la société ce qui explique pourquoi ces activités, à cause de leur utilité reconnue, sont acceptés par les pouvoirs publics, perspective positive.

L'économie informelle peut être envisagée sous un angle descriptif ou bien que sous un angle dynamique. Le point de vue descriptif met l'accent sur la taille des entreprises, la nature de la relation de travail, le degré de prise en compte des législations fiscale et sociale, le niveau de technologie et le mode de financement. R. Arellano⁹ a isolé 17 critères avant de conclure que « *la description qui vient d'être faite ne saurait réunir toutes les particularités des entrepreneurs informels* ».

Plusieurs théories ont été développées dans le cadre du point de vue dynamique dont :

- Les modèles de mobilité et de dynamique du marché de travail qui, partant d'un individu représentatif occupé dans une zone rurale, considère son espérance, au sens probabiliste du terme, rejoindre le secteur urbain formel par comparaison entre son revenu rural certain et un revenu urbain espéré. Ce revenu est évalué à partir de la somme pondérée d'un salaire formel affecté d'une probabilité d'entrée dans ce secteur et d'un revenu de substitution obtenu en cas d'insuccès dans sa recherche (M. Todaro¹⁰, O. Stark¹¹, W. Steel¹², M. Gupta¹³).
- Les modèles intersectoriels et dynamiques du marché des biens pour lesquels un choc exogène affectant le secteur moderne peut, dans certaines conditions, engendrer des répercussions dans l'économie informelle.
- Les modèles intégrés et dynamiques de l'économie informelle dont le premier, purement libéral, considère une articulation entre secteurs fondés sur le choix des agents (G. Yamada¹⁴) et le second, dans lequel le manque d'emploi dans le secteur

⁹ R. Arellano, *Une classification des entreprises du secteur informel*, Presses de l'Université Laval, Québec, Canada, 1994

¹⁰ M. Todaro, « A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Development Countries », *American Economic Review*, March 1969

¹¹ O. Stark, « On Modelling the Informal Sector », *World Development*, vol. 10, n° 5, May 1982

¹² W. Steel, *The intermediate sector, unemployment and the employment output conflict: A multi-sector Model* », World Bank, Washington, 1978

¹³ M. Gupta, « Rural-Urban Migration, Informal Sector and Development Policies: A Theoretical Analysis. *Journal of Development Economics*, vol. 41, n° 1, June 1993

¹⁴ G. Yamada, « Urban Informal Employment and Self-Employment in Developing Countries: Theory and Evidence », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 44, n° 2, January 1996

formel alimente l'économie informelle, s'inspire de la tradition structuraliste (B. Kelley¹⁵). Le troisième modèle propose une synthèse des deux précédents (D. Cogneau & M. Razindrakoto & F. Roubaud¹⁶).

Comme on l'a déjà signalé, dans les pays développés, on cantonne l'économie informelle à des activités économiques et commerciales qui ne seraient effectuées que par des personnes, donc en dehors du champ des organisations. Si on leur concède une quelconque dimension, c'est au nom d'un usage extensif de la notion de réseau social dans une forme d'équivalence entre « classes pauvres – immigrés et / ou minorités – classes dangereuses », leur danger validant leur oubli par les chercheurs, même si R. D. Putnam²¹ en souligne le potentiel et sa complémentarité avec le formel. Et d'ailleurs, jusqu'où le *e-business* ne relève-t-il pas de l'informel. Quelqu'un s'est-il déjà questionné sur les *spams* qui proposent des médicaments (et pas seulement du Viagra) ? Mais quels sont effectivement ces produits ? Il suffit pourtant d'un clic pour le savoir. Des estimations issues des statistiques économiques chiffrent son importance entre 15 et 20% du PIB dans des pays comme la France et l'Allemagne.

Pour la *Swedish International Development Cooperative Agency* (SIDA), cette économie informelle joue pourtant un rôle important dans la genèse des revenus des catégories précarisées (jeunes – cf. le taux de chômage moins de 30 ans en Europe, immigrés, chômeurs de tous âges) et dans les équilibres sociaux. De façon plus large, il est aussi important de souligner que ces situations sont liées aux modes de gestion qui se sont peu à peu structurés aujourd'hui.

Dans les pays en développement, le développement de cette économie formelle s'est trouvée fortement stimulé par l'introduction des politiques d'ajustement structurel dans la décennie 80, politiques ayant conduit au licenciement de nombreux salariés du secteur public.

La notion de « secteur informel » tire son origine de la Conférence Internationale du Travail organisée par l'Organisation Internationale du Travail et tenue en 1969. C'est dans le cadre de cette Conférence que fut lancé le Programme Mondial de l'Emploi dont le double but est de faire de l'emploi productif d'une grande masse de la population un objectif majeur des politiques nationales et internationales de développement, et d'aider les Etats Membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action pour le réaliser. Le terme « informel » a été utilisé pour la première fois par K. Hart²² lors d'une étude sur le Ghana présentée initialement en 1971 et publiée en 1973. Rompant avec l'idéologie du dualisme « secteur formel - secteur traditionnel » qui dominait alors, il a introduit un nouveau clivage entre un secteur informel qu'il considérait comme une extension du secteur traditionnel et un secteur formel plus ou moins assimilable au secteur moderne.

¹⁵ B Kelley, « The Informal Sector and the Macroeconomy. A Computable General Equilibrium Approach for Perou », *World Development*, vol. 22, n° 9, September 1994

¹⁶ D. Cogneau & M. Razafindrakoto & F. Roubaud, « Le secteur informel urbain et l'ajustement au Cameroun », *Revue d'Economie du Développement*, n° 3, septembre 1996

²¹ R. D. Putnam, « Le déclin du capital social aux Etats-Unis. Lien social et politique », *RIAC*, n° 41, 1999, pp 13-22

²² K. Hart, K. (1973). « Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana », *Journal of Modern African Studies*, vol. 11, n° 1, 1973

Département Management, Innovation, Prospective

La première mission organisée en Afrique sur ce thème a eu lieu au Kenya en 1972 et a donné lieu à la publication du rapport réalisé sous la direction de H. Singer (BM-ILO, 1972) en faisant le constat que, dans les pays en développement, le principal problème est celui de l'existence d'une vaste « population active indigente », c'est-à-dire d'une catégorie de « *personnes qui travaillent et qui peuvent même travailler très dur, mais dont l'emploi n'est pas productif, dans le sens où il ne leur permet pas de gagner un revenu qui atteindrait le minimum décent* ». Ce texte acte la présence d'un secteur de petites activités agricoles et artisanales génératrices de biens et services, secteur qualifié d'*informal sector* et, dans la version française, de « secteur non structuré », expression qui sera retenue par le Bureau International du Travail et qui restera longtemps la plus utilisée. La conception de l'économie informelle en sortira profondément marquée au regard de l'idée que s'il est important d'un point de vue socio-économique, ce n'est pas le véritable lieu économique du développement dans la mesure où la nature et la taille des activités seraient plutôt de l'ordre de précapitalisme et la logique de leur transaction à la limite du troc. La notion s'ancre donc dans une perspective évolutionniste, justifiant d'autant les politiques « éducatrices » qui seront adressées aux autorités politiques de ces pays. L'économie informelle est considérée comme le regroupement de petites activités dans le cadre d'entreprises souvent individuelles ou familiales, et se caractérise par un positionnement hors cadre fiscal, social et juridique, une comptabilité réduite aux « recettes – dépenses », des salariés non déclarés, etc. même si l'économie informelle comprend des activités relevant de tous les secteurs économiques et qu'elle se renouvelle continuellement (son « innovativité »). Ses manifestations privilégiées concernent l'agriculture, le commerce avec les marchands ambulants, les marchands sur étalage, des artisans tels que les forgerons, les soudeurs, la réparation de véhicules et d'appareils ménagers, la construction (maçons, menuisiers, etc.), la coiffure, le tissage, la fabrication et la réparation de chaussures, la couture, et des activités de service comme la restauration (les « maquis » en Afrique subsaharienne), la sécurité, l'entretien, les employés de maison, les chauffeurs de taxis, etc. Toutes ces activités donnent lieu à des rémunérations variables suivant le lieu, l'époque, le domaine et / ou le niveau d'activité.

Les observateurs semblent être d'accord sur les caractéristiques de l'économie informelle généralement constitué de petites entreprises dans lesquelles travaillent au plus 10 employés. Il s'agit le plus souvent d'entreprises familiales dans lesquelles certains des membres constituent une main-d'œuvre sans percevoir de salaire et où les bénéfices sont contrôlés par le (ou la) « chef ». Les activités informelles mobilisent les ressources les plus aisément disponibles, c'est-à-dire les ressources locales en lieu et place de technologies plus onéreuses. Dans le secteur agricole, on trouve des logiques de combinaison entre des activités de production et de transformation de produits agricoles, une production artisanale et une activité de vente. Les fluctuations d'activité sont importantes compte-tenu des rythmes saisonniers de la production agricole et de celui des fêtes traditionnelles (par exemple, la rupture du Ramadan stimule la confection de vêtements). Ces activités sont relativement « invisibles ». Elles ne sont pas comptabilisées dans les statistiques officielles. Il y a toutefois consensus pour ne pas considérer les activités domestiques comme appartenant à l'économie informelle. Il en va de même pour les activités criminelles. A ces activités, on peut ajouter l'économie des pots de vin, dont les observateurs ont volontairement fait abstraction.

Le BIT propose sept critères pour caractériser les activités de l'économie informelle :

- la facilité d'entrée, que ce soit sur le plan des qualifications et des capitaux à engager,
- l'utilisation des ressources locales,

- la propriété familiale des entreprises,
- l'échelle restreinte des opérations,
- l'utilisation des techniques simples et le nombre réduit de travailleurs,
- des qualifications qui s'acquièrent en dehors du système scolaire officiel,
- des marchés ou des transactions à l'abri de toute réglementation et sujets à la concurrence déloyale.

A partir d'observations effectuées au Bangladesh, S. Canagarajah & S. V. Sethuraman²³ proposent huit indicateurs permettant de caractériser l'économie informelle :

- un effectif d'au plus 10 personnes par entreprise,
- la non application des règles légales et administratives,
- l'emploi d'aides familiales ;
- l'absence d'horaire ou de jours fixes de travail,
- l'absence d'engagement de crédits institutionnels,
- une formation scolaire des travailleurs inférieure à six ans,
- dans certains cas, l'absence d'énergie mécanique et électrique,
- le caractère ambulatoire ou semi-permanent de l'activité (mobilité sociale).

La grande critique adressée à l'économie informelle qui ressort de ces critères est le contournement d'une réglementation du travail et l'absence des interactions qui caractérisent le système économique formel.

Ces deux séries de critères permettraient pourtant de rapprocher certains traits de l'économie informelle de la notion de « très petite entreprise » ou encore de la « micro entreprise ». Cette attitude méprisante empêche de considérer que ces activités puissent avoir lieu sur une dimension plus large et donc plus « organisée ». Les financements « traditionnels » (par exemple la tontine en Afrique sub-saharienne) sont laissés de côté alors que ces dernières années ont vu une emphase considérable accordée au micro-crédit et que l'économie informelle est aussi un pôle d'accumulation du capital. L'usage des technologies de l'information et de la communication (le téléphone mobile, Internet) voire leur offre (par exemple avec la création de cyber-cafés) est laissée aux études de l'anthropologie post-coloniale.

L'économie informelle est aussi le lieu archétypique la division des rôles « hommes – femmes », « enfants – adultes ». Dans les secteurs des services, les femmes sont souvent commerçantes, vendeuses, femmes de ménage, coiffeuses, blanchisseuses, cuisinières, etc. Les enfants participent à la production.

C'est aussi le lieu miroir des évolutions structurelles de la société. La migration vers les villes, provoquée par le manque de ressources place les catégories vulnérables dans une situation particulièrement difficile. Par exemple, l'exode rural des hommes vers les villes ou l'étranger conduit les femmes à combiner leurs tâches domestiques avec la culture des terres et la réalisation d'activités complémentaires. De même lorsque ce sont les familles qui émigrent vers les villes, ce sont le plus souvent les activités « informelles » qui leur permettent de faire face aux besoins de leurs familles. De façon plus générale, l'économie informelle permet de pallier la pauvreté car elle constitue le moyen d'augmenter les revenus du ménage tout en fournissant des activités à horaires flexibles permettant de combiner des activités de nature

²³ S. Canagarajah & S. V. Sethuraman, *Social Protection and the Informal Sector in Developing Countries – Challenges and Opportunities*, Social Protection Discussion Papers, World Bank, December 2001

Département Management, Innovation, Prospective

différente permettant de « *multiplier ses voies d'existence et de faire de sa vie, une entité riche de signification et d'intérêt* »²⁴. C'est également un facteur d'intégration sociale.

Elle permet enfin aux sociétés d'accéder à une forme de « paix sociale ».

Ceci étant, l'économie informelle se caractérise par le non respect et / ou la non application des normes de travail relatives au salaire minimum, aux horaires de travail, à la sécurité, au travail des enfants et aux autres normes sociales en rapport avec le système de santé, de retraite, etc. même si ces systèmes posent question.

Avant d'aborder l'exemple de la vente informelle de médicaments à Lomé, rappelons ici les items qui permettront de structurer l'observation :

- la non application des règles légales et administratives, en particulier en matière d'horaires et de jours fixes de travail,
- la facilité d'entrée, que ce soit sur le plan des qualifications et des capitaux à engager, l'absence du recours à des modalités formelles de crédits,
- l'utilisation des ressources locales,
- la propriété familiale des entreprises,
- l'échelle restreinte des opérations (nombre de personnes concernées et le recours à l'aide familiale),
- l'utilisation des techniques simples et le nombre réduit de travailleurs, en particulier en matière d'énergie
- des qualifications qui s'acquièrent en dehors du système scolaire officiel,
- le travail des enfants,
- les niveaux de rémunération et de bénéfices,
- la contribution à la différence sexuelle des rôles,
- le caractère ambulatoire ou semi - permanent de l'activité (mobilité sociale).
- la faiblesse de la prise en compte des conséquences en matière environnementale et de santé.

Conclusion

Dire de l'économie informelle qu'il s'agit d'une « situation normale conforme », c'est donc affirmer sa dimension institutionnelle et inviter à la considérer dans les catégories de l'institutionnalisation. C'est aussi une critique cinglante apportée aux logiques des organisations internationales et de la RSE dont on doute d'en voir des traces dans lesdits rapports audités...

²⁴ A. Huxley, *Le meilleur des mondes*, Editions Pocket, 2002, 288 pages.